



Article 1 : OBJET

L'association loi 1901 Prospecteurs44 domiciliée au 30 rue du Clos Merçais à DREFFEAC 44530 organise un Rallye de détection le dimanche 7 octobre 2018 sur la Plage de Pornichet. Ce Rallye consiste en la récupération de jetons enterrés au préalable.

Article 2 : MODALITES D'ACCES

Les participants au Rallye devront s'inscrire auprès de l'association soit par le biais d'un formulaire papier, soit par le biais du site internet dédié, et s'acquitter d'un droit de participation. Le droit d'entrée tout public est de 30€ par personne, une tarification réduite à 15€ par personne est accordée à tout membre de l'association prospecteurs44 dûment enregistré. La participation au rallye des membres de l'association est soumise à certaines conditions de non-participation à son organisation.

Article 3 : PARTICIPATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION PROSPECTEURS44

Les membres enregistrés de l'association pourront participer au rallye. Toutefois et pour des raisons d'équité avec les autres participants ils ne pourront pas participer à certaines phases sensibles de l'organisation touchant aux lots. Ainsi ils ne pourront participer entre autres à la dispersion des jetons ni au dépouillement des résultats. Leur participation à l'organisation ne pourra être que technique (buvette, manutention, accueil, etc...)

Article 4 : DEROULEMENT

- 4.1 *Modalité du jeu* : L'objectif pour les participants sera de retrouver à l'aide de détecteurs de métaux, des jetons métalliques préalablement enfouis dans le sable dans une zone délimitée. Ces jetons sont estampillés et numérotés individuellement. Lors de la remise des jetons par le participant, il lui sera remis un nombre égal de tickets numérotés qu'il devra remplir avec son nom, prénom et n° de département. Ceux-ci devront être déposés dans une urne prévue pour cet effet. Une main innocente procédera au tirage au sort pour attribuer les lots aux participants. Pour les gros lots (détecteurs), si une personne gagne plusieurs fois un de ces lots, il devra choisir parmi l'un d'entre eux et le lots restant sera retiré au sort.
- 4.2 *Nature des lots* : Les lots en jeu seront affichés le jour du Rallye avec le nom du partenaire qui les offre. D'or et déjà nous savons qu'il y aura un Deus XP Lite et 2 détecteurs ainsi qu'un ou plusieurs pinpointers (dont MI-6 XP)
- 4.3 Certains objets autres que des jetons seront également enterrés pour encourager la dépollution de la plage, des récompenses sont prévues pour chaque objet trouvé ainsi que celui qui ramassera le plus de déchets métalliques.

Article 5 : SANCTIONS

Ce rallye est individuel, la liste des infractions n'est pas limitative, tout litige sera arbitré par le comité d'organisation. Sont interdits sous peine de nullité :

- Ne pas respecter l'horaire de départ et prospecter sur la plage entre le dépôt de jetons et le début du rallye.
- Le don ou l'échange de jetons ou de tickets.
- La recherche de jetons par des personnes non enregistrées.
- Le travail d'équipe (un chercheur, un creuseur par exemple).
En cas de triche ou de tentative de triche, l'auteur, le bénéficiaire et/ou les complices de cette triche se verront annuler tous leurs gains potentiels sans possibilité d'indemnité ou de remboursement. Un bracelet nominatif vous sera remis au pointage et devra être porté tout au long du rallye. Des membres de l'association seront présents sur la plage pour assurer le respect du règlement.

Article 6 : RESPONSABILITE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol sur l'ensemble du site du rallye.

Article 7 : DROIT A L'IMAGE

Les participants renoncent expressément à se prévaloir du droit à l'image pendant l'épreuve comme ils renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de leur image.

Article 8 : ANNULATION

➤ 6.1 : du fait du participant

L'annulation faite par un participant ne peut donner lieu à aucun remboursement ni contreparties. Le participant pourra céder son entrée à une autre personne sous réserve de validation de cette opération par l'organisateur qui sera seul à même de transférer cet accès.

➤ 6.2 : du fait de l'organisateur

Si pour des raisons de sécurité l'organisateur décidait d'annuler le présent rallye, les inscrits se verraient proposer le report du rallye ou le cas échéant le remboursement de leur droit d'entrée. Celui-ci interviendrait dans les 3 mois suivant la décision d'annulation. Seul l'organisateur peut décider d'annuler l'évènement pour des raisons qui lui incomberont. L'organisateur peut décider de maintenir le rallye en dépit des conditions météorologiques à condition que celles-ci ne mettent pas en danger les participants.

Article 9: ACCEPTATION

La participation au Rallye, matérialisée par le paiement du droit d'entrée et la réception du ticket entraîne l'adhésion pleine et entière à l'intégralité du présent règlement.